Secrétariat à la condition féminine

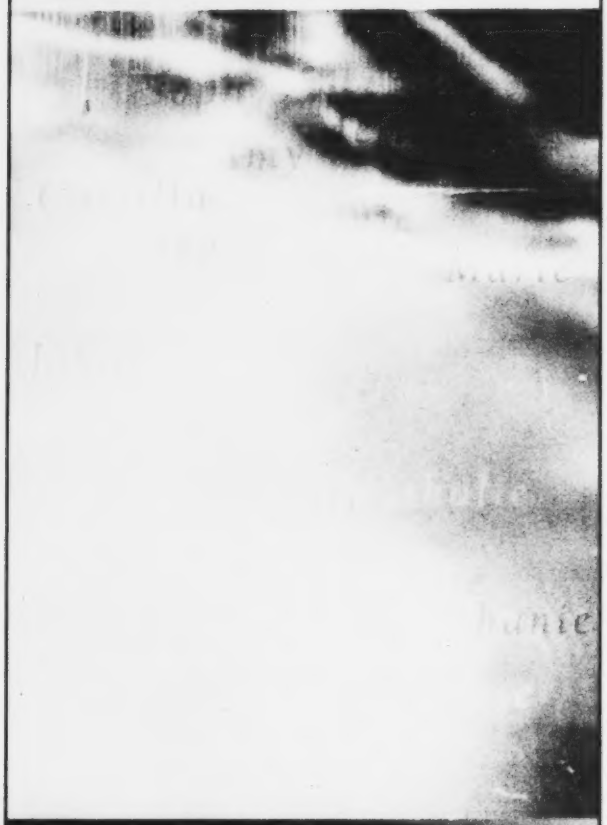

Rapport annuel de gestion

Québec

103-01105

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2001-2002

Cette publication a été rédigée par
le Secrétariat à la condition féminine

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-39939-0
ISSN 1703-9967

Gouvernement du Québec – 2002

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Nous avons le plaisir de vous transmettre *le Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Secrétariat à la condition féminine qui remplace le rapport annuel d'activité conformément à la Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le rapport annuel présente le Secrétariat à la condition féminine. Il fait état des faits saillants, du contexte et des enjeux qui ont marqué ses réalisations dans l'exercice de sa mission. Il présente aussi les engagements que le Secrétariat a pris au regard de l'orientation et des axes d'intervention retenus dans son plan stratégique pour la période 2001-2004 ainsi que dans son plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 et il en rend compte. Le rapport aborde finalement l'application des exigences gouvernementales en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, le développement de la main-d'œuvre et la politique linguistique.

Le *Plan stratégique 2001-2004* du Secrétariat constitue une étape charnière qui clôturera en 2003 les dix ans de mise en œuvre de *La politique gouvernementale en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* et amorce une période de réflexion pour consolider l'action gouvernementale au soutien d'une égale autonomie, d'une égale responsabilité et d'une égale participation des Québécoises et des Québécois à tous les aspects de la vie privée et à toutes les sphères de la vie publique.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont conjugué leur dynamisme, leur efficacité et leur expertise pour atteindre au courant de la dernière année des résultats remarquables. Nous sommes très confiantes que la poursuite des travaux engagés saura imprimer un nouvel élan à la progression des Québécoises vers l'égalité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

LINDA GOUPIL
Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance
et ministre responsable de
la Condition féminine

JOCELYNE CARON
Secrétaire d'État à
la Condition féminine

Québec, octobre 2002

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance et
ministre responsable de la Condition féminine
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Secrétariat à la condition féminine qui remplace le rapport annuel d'activité conformément à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

C'est dans un contexte marqué par de nombreux défis que le Secrétariat a accompli les mandats dont le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* présente les résultats. Ce rapport fait état des réalisations au regard de l'exercice de la mission confiée et expose les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique pour la période 2001-2002 ainsi que le *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*. De plus, il contient la déclaration que j'ai signée sur la fiabilité des données qui y sont présentées. En outre, la validation de l'information a été effectuée par la Direction de la vérification interne du ministère de la Famille et de l'Enfance, conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes.

Comme vous le savez, la fonction conseil qu'exerce le Secrétariat à l'intérieur de l'appareil gouvernemental lui interdit de s'approprier les conclusions résultant de travaux collectifs auxquels il participe. C'est pourquoi j'ai cru bon exposer de façon détaillée l'ensemble des activités qui ont marqué l'année 2001-2002, ces dernières demeurant souvent dans l'ombre même si leur nombre est impressionnant et leur qualité remarquable.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

PAULINE GINGRAS
Sous-ministre associée

Québec, octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS 9

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE 11

1 LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE 13

1.1 La mission du Secrétariat à la condition féminine 13

1.2 Les valeurs 14

1.3 Le mandat et les domaines d'activité 14
- La fonction de conseil 15
- La coordination 15
- La représentation et la coopération 16
- Le développement 16

1.4 La clientèle 16

1.5 Les partenaires 16
- Le réseau central 17
- Le réseau régional 17
- Les partenaires externes 17

1.6 L'organisation administrative du Secrétariat et l'utilisation de ses ressources 18
- L'organigramme du Secrétariat 18
- La structure organisationnelle 18
- Les ressources humaines 19
- Les ressources financières 19
- Les ressources informationnelles 20

2 LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET L'EXERCICE DE LA MISSION DU SECRÉTARIAT EN 2001-2002 21

2.1 La portée du *Rapport annuel de gestion 2001-2002* 21

2.2 Les faits saillants, le contexte et les enjeux 21
- Les faits saillants 21
- Le contexte 22
- Les enjeux 22

2.3 Les réalisations liées à l'exercice de la mission du Secrétariat 23
- La fonction de conseil 23
- La coordination 26
- La représentation et la coopération 27
- Le développement 30
- Les communications 31
- L'administration du programme de soutien financier 32

2.4 Les résultats relatifs au Plan stratégique 2001-2004 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 33
- Le rappel du plan stratégique 33
- La présentation des résultats 34

3 L'APPLICATION DE CERTAINES LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES 39

3.1 L'accès à l'information 39

3.2 La protection des renseignements personnels 39

3.3 Le développement de la main-d'œuvre 39

3.4 La politique linguistique 39

3.5 L'accès à l'égalité 40

ANNEXE – Programme de soutien financier *À égalité pour décider*
Liste des organismes dont les projets ont été subventionnés 2001-2002 41

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les renseignements et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité de la sous-ministre associée du Secrétariat à la condition féminine. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Secrétariat à la condition féminine :

- ✓ décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs organisationnelles;
- ✓ présente l'orientation retenue, les objectifs et les indicateurs du *Plan stratégique 2001-2004* ainsi que ses résultats, incluant les actions du *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*;
- ✓ est conforme à la réalité, telle que chaque membre du personnel est tenu d'en faire état.

Concernant la reddition de comptes, et s'insérant dans le contexte de modernisation des façons de faire et de l'implantation de pratiques à valeur ajoutée en matière de gestion, le Secrétariat à la condition féminine poursuit ses travaux visant l'instauration d'un programme de contrôle de gestion incluant le contrôle des facteurs de risques spécifiques à l'organisation. Ainsi, l'*Analyse de risques associés aux objectifs de l'organisation*, réalisée au cours de l'année 2001-2002, a permis de déceler certains risques et propose des pistes d'excellence liées aux activités de l'organisation selon les trois axes du programme de contrôle de gestion que sont : la gouverne, la gestion des opérations et la gestion des ressources.

À ma connaissance, les résultats, les réalisations et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

La sous-ministre associée,

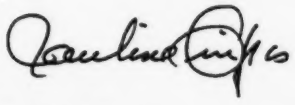

Pauline Gingras

Québec, le 18 octobre 2002

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Madame Pauline Gingras
Sous-ministre associée
Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5M6

Madame,

Nous avons procédé à l'examen de l'information et des données présentées dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. La responsabilité de l'exactitude et de l'intégrité des données comprises dans ce document ainsi que les explications fournies incombent à la direction du Secrétariat à la condition féminine. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des données et la cohérence générale de l'information en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Notre examen du *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Secrétariat à la condition féminine a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives supportant l'information et les données présentées dans ce rapport, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à apprécier les mécanismes de compilation des données, à réviser les calculs et à susciter des discussions sur les renseignements fournis.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les données, les résultats et explications contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Secrétariat à la condition féminine ne sont pas plausibles et cohérents à tous égards importants.

Le directeur de la vérification interne,

Alain Chassé, C.A., avocat

Québec, le 18 octobre 2002

1 LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

C'est en 1979 qu'est nommée la première ministre d'État à la Condition féminine et que le Secrétariat à la condition féminine est mis sur pied. Le Secrétariat est alors rattaché au ministère du Conseil exécutif. En septembre 1994, le Secrétariat relève fonctionnellement de la ministre de la Sécurité du revenu et par la suite de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui sont successivement désignées ministres responsables de la Condition féminine. En décembre 1998, ce mandat est transmis à la ministre de la Justice et procureure générale du Québec puis, en mars 2001, à la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance. Le gouvernement crée à ce moment le poste de secrétaire d'État à la Condition féminine.

Tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec partagent la responsabilité d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement et assistée de la secrétaire d'État à la Condition féminine, assure la cohérence des orientations et la coordination des interventions en cette matière. Elle veille à ce que les lois, les règlements, les politiques et les programmes proposés par ses collègues prennent en compte les réalités, les aspirations et les intérêts différents des femmes et des hommes du Québec et tendent à favoriser l'égalité entre eux. Tant à l'étranger que sur la scène intergouvernementale canadienne, elle représente le gouvernement en ces matières.

Les orientations du gouvernement pour l'égalité des Québécoises sont définies dans *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003) qui encadre l'action des ministères et organismes, elle-même consignée dans trois programmes d'action triennaux :

- ✓ *Les engagements gouvernementaux 1993-1996;*
- ✓ *Le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises;*
- ✓ *Le Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises.*

1.1 La mission du Secrétariat à la condition féminine

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'amélioration de la situation des femmes et de la mise en place de conditions égalitaires entre les femmes et les hommes.

1.2 Les valeurs

Les valeurs du Secrétariat à la condition féminine sont celles de la démocratie, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du respect des droits de la personne, de la justice sociale, de la solidarité tout comme de l'équité. Ces valeurs sont posées au sein de la société québécoise comme les fondements d'un progrès humain authentique et durable. En ce sens, elles doivent trouver une application concrète dans l'exercice des activités de l'État.

Le Québec ne peut pas édifier son présent et son avenir sans l'une et l'autre des grandes composantes de sa population puisque, ensemble, elles sont les sources essentielles de sa prospérité. L'intervention gouvernementale doit être actualisée de façon que les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, les jeunes comme les plus âgés, disposent d'une égale autonomie, d'une égale responsabilité et d'une égale participation dans tous les aspects de la vie privée et dans toutes les sphères de la vie publique. Il est aussi de la responsabilité de tous les pouvoirs publics, nationaux, régionaux et locaux, des entreprises, des syndicats, des organisations et de chaque individu de faire de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois un véritable projet collectif et démocratique.

Le Secrétariat à la condition féminine souscrit aux principes qui soutiennent les *Orientations stratégiques gouvernementales* dont le thème central est le développement social et économique du Québec. Ces principes tiennent compte des valeurs que les Québécoises et les Québécois souhaitent préserver et promouvoir, ils guident les choix des ministères et organismes dans l'élaboration de leurs plans stratégiques et ils visent notamment à :

- ✓ renforcer la solidarité envers les plus démunis pour une protection sociale qui favorise l'autonomie financière et la réalisation du potentiel des personnes par l'emploi;
- ✓ assurer l'équité en faisant contribuer tous les groupes de la société;
- ✓ valoriser le sens des responsabilités des organisations et des individus;
- ✓ rechercher l'efficacité en rendant le secteur public imputable, plus performant et capable de dispenser des services publics de qualité.

1.3 Le mandat et les domaines d'activité

Le Secrétariat a pour mandat de fournir l'expertise professionnelle ainsi que le soutien administratif et technique nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine, elle-même étant secondée par la secrétaire d'État à la Condition féminine. Il veille à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale et des engagements du Québec sur la scène nationale et internationale en matière de condition féminine. Il produit des analyses et soumet des recommandations sur toutes questions susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de vie des femmes.

Le Secrétariat prend une part active à l'élaboration de projets de lois ou de politiques qui relèvent de la ministre responsable de la Condition féminine. Il mène des activités de recherche et de développement dans différents domaines, comme l'analyse différenciée selon les sexes et la veille intégrée sur les politiques publiques. Une partie importante du travail du Secrétariat consiste à coordonner l'action des ministères et des organismes gouvernementaux en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des Québécoises. Il coordonne notamment la mise en oeuvre et le suivi de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...*, ainsi que des programmes d'action qui en découlent.

Le Secrétariat, à titre d'organisme de conseil et de coordination, n'offre pas de services directement à la population. Cependant, il est chargé d'administrer le programme *À égalité pour décider*, un programme quinquennal (1999-2004) d'un million de dollars par année, qui consiste à soutenir financièrement des organismes locaux et régionaux à but non lucratif pour la réalisation de projets axés sur l'augmentation du nombre de femmes dans des postes de décision.

Les activités du Secrétariat peuvent être regroupées sous quatre rubriques.

- **La fonction de conseil**

  - ✓ Conseils spécialisés afin que les lois, les règlements, les politiques, les orientations et les programmes gouvernementaux soumis au Conseil des ministres prennent en compte les réalités et les intérêts différents des femmes et des hommes auxquels ils s'adressent et qu'ils favorisent l'établissement de conditions de vie et de travail égalitaires;

  - ✓ Expertise conseil par la formulation d'avis ou par la participation à des comités et des groupes de travail interministériels.

- **La coordination**

  - ✓ Conception des orientations gouvernementales et coordination de l'activité des ministères et organismes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes;

  - ✓ Coordination de projets interministériels et suivi de la mise en œuvre des engagements des ministères et organismes en matière d'égalité pour les femmes;

  - ✓ Soutien et coordination du réseau central des responsables de la condition féminine dans les ministères et organismes;

  - ✓ Soutien et coordination, de concert avec le ministère des Régions, du réseau régional des responsables de la condition féminine.

- **La représentation et la coopération**

  - ✓ Avis et soutien pour le positionnement stratégique du Québec dans le cadre des relations fédérales, provinciales et territoriales portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes;

  - ✓ Contribution au positionnement stratégique du Québec sur la scène internationale pour la promotion de son savoir-faire, de ses réalisations et de ses actions novatrices au regard de la progression des femmes vers l'égalité.

- **Le développement**

  - ✓ Développement d'expertise sur la situation économique, sociale, culturelle et politique des femmes pour l'instauration d'une véritable culture gouvernementale de l'égalité entre les femmes et les hommes;

  - ✓ Développement d'expertise sur les phénomènes en émergence pour connaître et mesurer leurs répercussions différenciées sur les femmes et sur les hommes;

  - ✓ Élaboration d'instruments structurants pour l'action gouvernementale au soutien de la marche des femmes vers l'égalité.

1.4 La clientèle

Les principaux clients du Secrétariat sont la ministre responsable de la Condition féminine, la secrétaire d'État à la Condition féminine de même que le ministère du Conseil exécutif.

L'ensemble des ministères et organismes du gouvernement sont ses autres clients. Les ministères et organismes sont considérés comme clients en raison du soutien offert à leur action par le Secrétariat et comme partenaires puisque c'est par leur action que les résultats escomptés pour les Québécoises deviennent tangibles.

1.5 Les partenaires

Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux que sont les ministères et les organismes dans le but d'agir en faveur de l'égalité pour toutes les Québécoises dans tous les secteurs socio-économiques d'activité. Le travail de coordination s'effectue principalement de concert avec les réseaux central et régional des responsables de la condition féminine dans les ministères et les organismes de même que par la participation à différents groupes de travail interministériels.

- **Le réseau central**

Le Secrétariat soutient et coordonne un réseau de responsables du dossier de la condition féminine dans plus de trente ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces personnes, désignées par leur sous-ministre ou personne dirigeante, assurent la liaison avec le Secrétariat.

L'essentiel de leur travail consiste à faire en sorte que leur organisation intègre la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités, ses programmes et ses services. Elles conseillent les autorités sur la situation des femmes dans leur domaine respectif de responsabilité et s'assurent de la réalisation des engagements que prend leur ministère ou organisme dans le cadre des programmes d'action gouvernementaux en cette matière.

Des réseaux de responsables de la condition féminine intraministériels et interrégionaux ont été mis sur pied dans certains ministères.

- **Le réseau régional**

En vertu d'une entente de collaboration que le Secrétariat à la condition féminine a conclue en 1997 avec le Secrétariat au développement des régions, maintenant ministère des Régions, et le ministère de la Métropole, maintenant ministère des Affaires municipales et de la Métropole, un réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine est constitué.

Les responsables en région font partie d'un réseau soutenu et coordonné par le ministère des Régions avec la collaboration du Secrétariat à la condition féminine. Ces responsables assistent leur sous-ministre adjoint pour promouvoir la place des femmes dans le développement de leur région et soutenir en ce sens leurs partenaires locaux et régionaux.

- **Les partenaires externes**

Les autres principaux partenaires associés à la mission du Secrétariat sont :

- ✓ des groupements nationaux, régionaux et locaux, principalement les groupes de femmes;
- ✓ des organisations du secteur privé comme des associations d'affaires, des corporations professionnelles et des syndicats;
- ✓ des organisations paragouvernementales;
- ✓ des centres d'étude et de recherche universitaires;
- ✓ des instances publiques, centrales, régionales et locales;
- ✓ les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- ✓ des organisations internationales.

1.6 L'organisation administrative du Secrétariat et l'utilisation de ses ressources

Le Secrétariat est dirigé par une sous-ministre associée qui relève fonctionnellement de la ministre responsable de la Condition féminine.

Le Secrétariat est associé au Programme 5, Condition féminine, du portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine contribuent tous deux à l'exécution de ce programme.

- **L'organigramme du Secrétariat**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

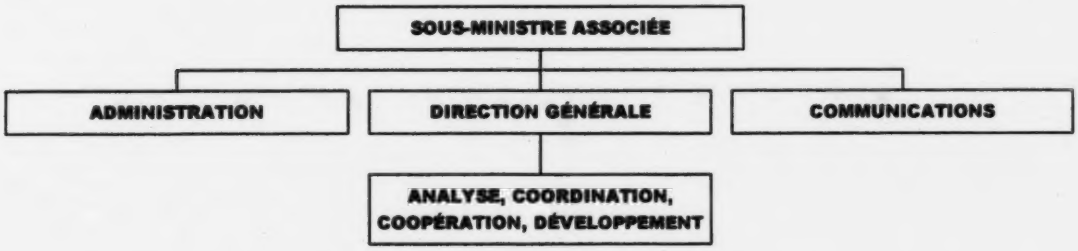

- **La structure organisationnelle**

La structure organisationnelle du Secrétariat est formée de trois unités administratives :

- ✓ la Direction générale qui regroupe l'analyse y compris la fonction de conseil, la coordination gouvernementale, la représentation et la coopération, le développement de même que l'administration du programme de soutien financier 1999-2004 *À égalité pour décider;*
- ✓ les Communications qui ont pour but d'assister la ministre responsable de la Condition féminine, la secrétaire d'État à la Condition féminine et la sous-ministre associée dans les activités de représentation publique, de coordonner les publications du Secrétariat, les relations avec la presse et le site Internet du Secrétariat;
- ✓ et l'Administration qui assure l'interface avec le Ministère pour la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et qui conseille la sous-ministre sur toute question s'y rapportant.

- **Les ressources humaines**

L'effectif du Secrétariat :

L'effectif autorisé du Secrétariat est de 24 emplois réguliers. Du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, quatre emplois ont été comblés dont celui de la sous-ministre associée et ceux de trois emplois professionnels. Au 31 mars 2002, un emploi professionnel est vacant et un emploi occasionnel est à combler pour remplacer une professionnelle en congé sans traitement pour charge publique.

Unités	Hors-cadre	Cadre	Personnel professionnel	Personnel technique, de bureau et assimilé	Total
Direction	1			1	2
Administration		1		3	4
Communications			1		1
Direction générale		1	14	2	17
TOTAL	**1**	**2**	**15**	**6**	**24**

Le développement et le support du personnel :

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat a affecté près de 100 jours au perfectionnement de son personnel et y a consacré 17 181 $ comprenant les frais d'inscription à des sessions de formation, colloques et congrès (11 868 $) et les coûts indirects (5 313 $).

Le Secrétariat a aussi organisé à l'interne des rencontres d'information à l'intention du personnel. Ces rencontres ont porté sur les exigences pour le Secrétariat de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique ainsi que sur l'organisation et les activités du Réseau gouvernemental de veille intégrée sur les politiques publiques.

Le Secrétariat a entrepris un exercice de modernisation de ses façons de faire pour implanter des pratiques à valeur ajoutée en matière de gestion. Une analyse de risques associée au mandat et aux objectifs du Secrétariat a ainsi été réalisée et a fait l'objet de séances de travail avec les autorités et le personnel.

- **Les ressources financières**

Le budget du Secrétariat à la condition féminine s'établit à 2 886 900 $ en 2001-2002.

La ventilation des crédits :

Supercatégories et catégories	Budget de dépenses	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2000-2001
Rémunération	1 416 600	1 181 376	1 313 000
Fonctionnement	430 300	560 862	496 000
Transfert	1 040 000	1 046 000	1 040 000
TOTAL :	**2 886 900**	**2 788 238**	**2 849 000**

- **Les ressources informationnelles**

Le parc informatique :

Le Secrétariat a procédé, au cours de l'année 2001-2002, à la mise à niveau de son parc informatique par l'acquisition d'équipements et de logiciels plus récents.

La construction du site Internet du Secrétariat à la condition féminine :

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat à la condition féminine a entrepris les démarches nécessaires à la construction de son propre site Internet. À la fin de l'année financière 2001-2002, 80 % du site Internet était réalisé.

Ce site a été réalisé dans le but de renseigner les internautes sur le Secrétariat à la condition féminine, sa mission, ses mandats, son histoire, ses principales réalisations pour l'égalité entre les femmes et les hommes et dans le but de leur permettre d'avoir accès à des documents de référence du gouvernement du Québec sur ce sujet.

2 LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET L'EXERCICE DE LA MISSION DU SECRÉTARIAT EN 2001-2002

2.1 La portée du Rapport annuel de gestion 2001-2002

Le présent rapport fait état d'une part des activités liées à l'exercice de la mission du Secrétariat et d'autre part des résultats relatifs au *Plan stratégique 2001-2004* et au *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*.

Dans le *Rapport annuel 2000-2001*, les réalisations du Secrétariat à la condition féminine sont présentées en fonction de sept objectifs qui découlent de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003), y compris la cinquième orientation ajoutée à la Politique en mai 1997 visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*, et de leur application pratique par la mise en œuvre du *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*.

La poursuite de ces objectifs est toujours d'actualité pour l'exercice de la mission du Secrétariat en 2001-2002. Les objectifs visés et les réalisations qui y sont associées, pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, sont présentés selon les domaines d'activité du Secrétariat, soit : la fonction de conseil; la coordination; la représentation et la coopération; et le développement. Les réalisations relatives au secteur des communications, qui supporte tous les domaines d'activité du Secrétariat, et celles de l'administration du programme de soutien financier *À égalité pour décider* sont aussi présentées.

Les résultats obtenus au cours de la période en fonction des objectifs, des stratégies et des indicateurs contenus dans le plan stratégique et dans le plan annuel de gestion des dépenses au regard de l'orientation retenue constituent la section la plus directement associée au rapport annuel de gestion. Le Secrétariat y rend compte des résultats disponibles au 31 mars 2002 et il poursuit ses efforts pour développer des mécanismes de contrôle et des outils de gestion pouvant rendre compte plus adéquatement de résultats relatifs à la fonction et au rôle conseil de l'organisation.

2.2 Les faits saillants, le contexte et les enjeux

- **Les faits saillants**

L'exercice 2001-2002 a fait l'objet d'événements marquants au Secrétariat, notamment l'organisation d'un colloque national dans le cadre du programme

À égalité pour décider et l'accueil au Québec de la 20e Conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine.

- **Le contexte**

Au cours de la période, le Secrétariat a travaillé dans un contexte marqué fondamentalement par les changements apportés dans les ministères et organismes par l'application du cadre de gestion prévu à la Loi sur l'administration publique (L.Q., 2000, c.8) et axé sur des indicateurs de résultats.

Dans cette dynamique et pour mieux circonscrire la portée de l'action du Secrétariat, une démarche visant le renouvellement de ses façons de faire a été entreprise de manière à rencontrer les nouvelles exigences de la Loi. Le Secrétariat dispose maintenant d'une analyse de risques qui permet de déceler les risques d'importance liés à ses activités, de connaître les pistes d'excellence pour améliorer la réalisation de sa mission et de perfectionner les outils de gestion essentiels pour assurer le contrôle de ses activités.

- **Les enjeux**

Les enjeux auxquels était confronté le Secrétariat au cours du dernier exercice étaient complexes et délicats :

- ✓ l'importance d'établir un ordre strict de priorités afin de répondre aux exigences de la mission et du plan stratégique tout en cherchant à compléter l'équipe de travail;
- ✓ la nécessité de bien saisir la portée des exigences de la Loi sur l'administration publique (L.Q., 2000, c.8) au regard des rôles de conseil et d'influence que les organismes comme le Secrétariat exercent auprès des ministères et des partenaires gouvernementaux afin que les politiques et les services publics tiennent mieux compte en plus d'autres variables des réalités différenciées des femmes et des hommes dans une perspective de transformation sociale et d'amélioration de la qualité des interventions;
- ✓ la nécessité d'apporter les adaptations conséquentes aux modes de gestion;
- ✓ la capacité de composer avec la complexité des enjeux de société et des différents courants de pensée afin de dégager, avec les ministères et organismes partenaires, des lignes d'action pour s'assurer que les interventions gouvernementales visent l'égalité de fait entre les femmes et les hommes;
- ✓ la mobilisation de partenaires gouvernementaux et le développement d'alliances internes et externes au regard de l'évolution du projet mobilisateur visant l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales.

2.3 Les réalisations liées à l'exercice de la mission du Secrétariat

- **La fonction de conseil**

Les objectifs poursuivis :

- ✓ s'assurer que les lois, les politiques et les programmes soumis au Conseil des ministres par les ministères et les organismes gouvernementaux tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des droits, des réalités, des besoins et des intérêts différents des femmes et des hommes afin d'accroître l'efficacité des pratiques gouvernementales et leur adéquation aux besoins de la population;

- ✓ susciter et soutenir toute action des ministères et organismes visant à favoriser, dans leur domaine de responsabilité, l'établissement de conditions de vie égalitaires entre les femmes et les hommes dans le respect de leurs différences.

La capacité de répondre aux demandes dans les délais requis représente pour le Secrétariat à la condition féminine un indicateur de première importance. Les résultats indiquent que cet indicateur a été satisfait dans tous les cas.

Pour la période visée, le Secrétariat a reçu au total 246 demandes soit d'avis, d'analyses, de recommandations, de suivis, d'allocutions, de messages publics ou d'aide financière, à l'exception du programme *À égalité pour décider*.

Répartition des demandes reçues en 2001-2002 :

Objet	Nombre
Demandes d'avis du ministère du Conseil exécutif	27
Demandes d'analyses, de recommandations et de suivis	128
Demandes d'allocutions et de messages publics	37
Demandes d'aide financière	54
TOTAL	246

Les avis produits à la demande du ministère du Conseil exécutif ont porté sur des projets de lois (6), de politiques (3), de règlement (1), de plans ou perspectives d'actions (5), de programmes (3), d'ententes cadres de développement des régions (5) ou d'autres mesures gouvernementales (4). Ces avis ont couvert plusieurs secteurs d'intervention et sujets, notamment : l'éducation, l'emploi, les normes du travail, les ordres professionnels, les jeunes, les actes réservés de la Loi médicale, les régimes de retraite, la lutte

contre la pauvreté, le logement, le système correctionnel, la politique de la ruralité, le développement des régions, l'union civile des personnes de même sexe, les engagements du Québec en réponse aux besoins des personnes aînées et la mise sur pied de l'Observatoire québécois de la mondialisation.

Les 128 réponses aux demandes d'analyses, de recommandations et de suivis ont été produites en majorité pour la ministre et la secrétaire d'État (73); pour des ministères et organismes (29); pour des organisations non gouvernementales, des organisations privées et des individus (26). Ces réponses avaient trait notamment au développement régional, à la protection de la jeunesse, à la santé des femmes, à l'équité salariale, à la situation linguistique, à l'assemblée mondiale sur le vieillissement, aux élections municipales, à la violence en milieu de travail, à l'assurance-médicament, au système de scrutin au Québec, à l'éducation des adultes, à la féminisation des titres professionnels, au plan concerté pour les familles, à la violence conjugale, familiale et sexuelle, à la rente imposable, au partage du pouvoir, aux soins à domicile, à la santé démocratique, à l'entrepreneuriat féminin, à la zone de libre-échange des Amériques, aux agressions sexuelles, aux ententes cadres ou aux ententes spécifiques en condition féminine dans les régions du Québec, aux métiers non traditionnels, à la biodiversité et au Forum francophone des affaires.

Les 37 allocutions et messages publics produits pour la ministre, la secrétaire d'État et la sous-ministre associée étaient destinés à des événements comme des forums régionaux, des remises de prix, des colloques, des congrès annuels de groupes de femmes, des cérémonies-hommages et des motions à l'Assemblée nationale.

Le Secrétariat a traité 54 demandes d'aide financière provenant pour la majorité d'organisations non gouvernementales de groupes de femmes. Les recommandations positives faites pour l'utilisation du budget discrétionnaire de la ministre à titre de responsable de la Condition féminine visent essentiellement des événements ou des projets spéciaux soumis par des organismes à but non lucratif et qui ne sont pas admissibles à des programmes réguliers de soutien financier.

La participation à des comités interministériels :

Concernant l'exercice de la fonction de conseil par la participation à des comités interministériels et à des groupes de travail externes, les interventions du Secrétariat ont été réalisées pour renforcer l'orientation de certaines mesures et pour proposer des adaptations à d'autres mesures afin qu'elles tiennent mieux compte des situations différenciées qui caractérisent les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes.

Le Secrétariat a partagé son expertise en siégeant au conseil d'administration du Conseil des aînés et il a participé aux travaux de 19 comités interministériels et groupes de travail en partenariat (gouvernement, milieu de la recherche ou groupes communautaires).

Répartition des comités auxquels le Secrétariat a participé en 2001-2002 :

Comités	Nombre
Comités interministériels	17
Groupes de travail en partenariat	2
TOTAL	19

Les principales interventions au sein des comités interministériels ont porté sur les changements démographiques, le vieillissement, les agressions sexuelles, la violence conjugale, sexuelle et familiale, la fiscalité, la mondialisation, le développement social, les personnes aidantes pour les proches en situation de dépendance, la pauvreté, la situation des personnes (pères, mères et enfants) dans les familles, les grossesses à l'adolescence, les jeunes et l'entrepreneuriat.

Les **comités interministériels** auxquels le Secrétariat a participé sont les suivants :

- ✓ le Réseau gouvernemental des répondantes et des répondants en matière de politique familiale;
- ✓ le Chantier sur les familles à faible revenu dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✓ le Chantier sur le développement du plein potentiel des jeunes dans le cadre du Plan d'action jeunesse;
- ✓ le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle;
- ✓ le Comité interministériel sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✓ le Comité interministériel sur la mondialisation;
- ✓ le Comité interministériel sur la société du savoir;
- ✓ le Comité interministériel de lutte contre les abus envers les aînés;
- ✓ le Comité de suivi de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
- ✓ le Comité de travail sur la discrimination et la violence dont sont victimes les travailleuses du sexe;
- ✓ le Comité de travail sur l'encadrement des agresseurs sexuels;
- ✓ le Comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique;
- ✓ le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques;
- ✓ le Comité sur la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles;
- ✓ le Comité de pertinence dans le cadre de l'Action concertée pour promouvoir et soutenir la recherche sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques;
- ✓ le Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels;

- ✓ le Groupe de planification stratégique.

Le Secrétariat a participé aussi à des **groupes de travail** auxquels contribuent des partenaires externes et gouvernementaux :

- ✓ le Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles;
- ✓ le Comité tripartite Femmes et Justice.

- **La coordination**

Les objectifs poursuivis :

- ✓ s'assurer, en partenariat avec les ministères et organismes, et particulièrement avec les organismes centraux du gouvernement, de la mise en application du *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*;

- ✓ s'assurer de la mise en oeuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*.

Pour mener à bien son **rôle de coordination**, le Secrétariat a notamment coordonné les trois comités interministériels suivants :

- ✓ le Comité interministériel sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- ✓ le Comité interministériel sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes;
- ✓ le Comité interministériel sur l'entrepreneuriat féminin.

La coordination du comité interministériel pour le projet mobilisateur intitulé *Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique*, a été placé sous la responsabilité du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, maintenant ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, auquel le Secrétariat prête sa collaboration.

Une partie du travail de coordination du Secrétariat s'exerce par des rencontres avec le réseau gouvernemental des responsables de la condition féminine et aussi par des contacts réguliers entre le personnel professionnel du Secrétariat et les responsables du dossier de la condition féminine dans les ministères et organismes.

Le 23 janvier 2002, lors d'une rencontre avec les responsables du réseau gouvernemental, le Secrétariat a lancé l'opération visant à recueillir l'information pour la réalisation d'un rapport d'étape couvrant la période du 24 août 2000 au 1er février 2002 relativement à la mise en œuvre du *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour les Québécoises*. L'objectif de cette opération est de

mesurer l'état d'avancement des engagements des ministères et organismes à mi-parcours de la mise en oeuvre du programme d'action.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la cinquième orientation visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*, le Secrétariat a procédé à la négociation, au renouvellement et à la signature entre les sous-ministres de l'Entente de collaboration avec le ministère des Régions en avril 2001. Cette entente définit les responsabilités respectives des deux parties concernant l'application de la cinquième orientation et indique les modalités de coopération convenues.

- **La représentation et la coopération**

Les objectifs poursuivis :

- ✓ assurer la préparation et le suivi des rencontres fédérales, provinciales et territoriales des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine;
- ✓ promouvoir sur le plan international le savoir-faire du Québec, ses réalisations et ses actions novatrices au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- ✓ poursuivre la mise en oeuvre de mécanismes d'échange et de concertation avec les partenaires qui travaillent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et particulièrement avec les groupes associés au mouvement des femmes.

Les affaires intergouvernementales canadiennes :

Le Secrétariat participe aux activités du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la Condition féminine avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

De façon à apporter le soutien et l'expertise nécessaires à la ministre dans le cadre de ce Forum fédéral, provincial et territorial, le Secrétariat a traité 28 commandes relatives à ce domaine d'activité et il a participé en 2001-2002 aux rencontres des hauts fonctionnaires de même qu'aux réunions des groupes de travail suivants :

- ✓ le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la violence faite aux femmes;
- ✓ le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'autonomie et la sécurité économiques des femmes.

Le Québec a été l'hôte de la 20e Conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine qui s'est tenue les 19, 20 et 21 septembre 2001. La Conférence était coprésidée par madame Linda

Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable des Aînés au gouvernement du Québec, et par l'honorable Hedy Fry, secrétaire d'État (Situation de la femme) (Multiculturalisme) au gouvernement fédéral.

Le Secrétariat a veillé à tous les détails de l'organisation de cette conférence et à l'accueil des ministres de tous les gouvernements représentés (14) et de leurs délégations totalisant plus de 50 personnes.

Avant l'ouverture officielle de la conférence, une rencontre bilatérale a été organisée entre la ministre du gouvernement du Québec et celle du gouvernement fédéral pour discuter des intentions du Québec quant à la mise en place de son régime d'assurance parentale. Rappelons que le 25 mai 2001, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur l'assurance parentale, qui confirme l'intention du Québec de mettre en place un régime d'assurance parentale. Malgré des demandes répétées du Québec, le gouvernement fédéral n'a toujours pas manifesté son intention de favoriser la mise en œuvre du régime québécois. Pourtant, le projet a reçu l'appui unanime de tous les secteurs concernés et le projet de loi a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Au cours de la conférence, la présentation du Régime québécois d'assurance parentale par la ministre du Québec a vivement intéressé ses collègues des autres gouvernements qui ont reçu un exemplaire de la Loi dans les deux langues officielles. Pour sa part, la ministre du Manitoba a présenté les difficultés d'accès des femmes à l'actuel programme fédéral d'assurance-emploi.

Les ministres ont aussi discuté des problèmes découlant du rapport intitulé *Droit de garde et de visite et pensions alimentaires pour enfants au Canada : l'intérêt de l'enfant d'abord* qui examine les réformes proposées à la Loi sur le divorce et aux services de soutien à la famille. Les ministres ont convenu qu'avant l'adoption de toute modification législative proposée sur le sujet, il fallait que les ministres de la Justice de leur gouvernement respectif soient sensibilisés à l'importance de tenir compte des effets différenciés des mesures envisagées sur les femmes et les hommes.

Outre ces questions, les ministres ont discuté des enjeux portant sur la fiscalité et les soins à domicile, sur l'analyse comparative entre les sexes, sur la santé et sur le développement d'indicateurs concernant la violence faite aux femmes.

Au cours de la conférence annuelle, les interventions de la ministre du Québec et du Secrétariat, à leurs niveaux respectifs, ont contribué à influencer une majorité d'autres gouvernements pour différer une proposition de publication d'un document fédéral, provincial et territorial concernant la violence faite aux femmes. En accord avec la proposition du Québec, les ministres ont confié le document à des spécialistes pour procéder à son évaluation avant d'approuver sa publication. Les résultats de l'évaluation ont confirmé les réserves du Québec.

Par la suite, les commentaires formulés par le Secrétariat, par d'autres gouvernements et par les spécialistes ont exigé une réécriture complète du document qui était toujours en cours au 31 mars 2002.

Les activités internationales :

Sur la scène internationale, il importe que les gouvernements les plus progressistes quant au respect des droits humains fondamentaux et à la lutte contre toutes les formes de discrimination fassent valoir leur action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour faire échec aux courants contraires à ces valeurs d'égalité et de justice sociale qui ont cours dans certaines sociétés. Cette action en faveur d'un progrès humain authentique et durable est un gage de santé démocratique qui attire le respect et la confiance des autres sociétés qui s'y investissent déjà et soutient les efforts de celles qui cherchent à s'y engager.

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat a participé aux activités internationales suivantes :

- ✓ le Secrétariat a contribué à la réalisation du rapport international *L'habitat au Québec* 1996-2001. Ce rapport a été déposé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'habitat (Istanbul + 5) qui s'est tenue à New York du 4 au 8 juin 2001. Si les résultats visés par ce rapport à l'effet de réaliser et de transmettre le bilan du Québec, de promouvoir les échanges internationaux sur l'habitat et d'assurer une présence visible du Québec dans le monde ont été atteints, les résultats visés par le Secrétariat ont aussi été atteints puisque le rapport présente dans toutes les sections pertinentes des données différenciées selon le sexe ainsi que les actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes mises en application par le gouvernement du Québec et par des municipalités au Québec;

- ✓ le Secrétariat a participé, à la demande du ministère des Relations internationales, aux travaux concernant la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Les travaux visaient la préparation de la participation du gouvernement du Québec à cette Assemblée mondiale organisée par les Nations Unies. Les interventions du Secrétariat ont contribué à bonifier le texte proposant la stratégie internationale en matière de vieillissement élaborée par le Secrétariat général des Nations Unies et le document *Un Québec pour tous les âges* élaboré pour présenter l'ensemble des mesures québécoises de soutien aux personnes aînées réalisées par le gouvernement du Québec au cours des dernières décennies. Le Secrétariat a réussi à sensibiliser les partenaires gouvernementaux à l'importance de tenir compte, dans l'élaboration de ces documents, de la situation différenciée des femmes et des hommes âgés. Il importe aussi de souligner la contribution du Secrétariat pour soutenir les efforts en vue de la féminisation des textes;

- ✓ la responsable de l'analyse différenciée selon les sexes au Secrétariat a rédigé un article à l'invitation de la revue *Lien social et Politiques*, une revue internationale et interdisciplinaire de sciences humaines consacrée aux thèmes du lien social, de la sociabilité, des problèmes sociaux et des politiques publiques. L'article intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité* est publié dans le numéro 47 de la revue parue au printemps 2002 qui a pour thème *Le genre des politiques publiques : des constats et des actions*. Cet article contribue a faire connaître sur la scène internationale l'action du gouvernement du Québec visant à intégrer progressivement l'analyse différenciée selon les sexes à la gestion des politiques et des services publics à la suite de ses engagements lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes en 1995 et de la Conférence mondiale sur les établissements humains (Habitat II) en 1996.

Les relations avec les partenaires associés au mouvement des femmes :

Les pressions exercées par le mouvement des femmes ont favorisé, depuis plusieurs décennies, l'adoption de nombreuses mesures gouvernementales contribuant à réduire les disparités entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. L'égalité de fait apparaît cependant comme un projet de société permanent et complexe. Des résistances persistantes à la reconnaissance de ce droit sont encore inscrites tant dans les institutions que dans les mentalités. Les progrès en cette matière dépendent largement des hommes et des femmes en position de pouvoir, surtout aux plus hauts échelons de l'État, de leur sensibilité à ces questions de droit, de leur détermination commune et de leurs efforts conjugués pour agir et faire évoluer la situation vers le respect constant du principe d'égalité.

Le Secrétariat est soucieux de maintenir et de renforcer les mécanismes d'échange et de concertation avec les partenaires qui travaillent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et particulièrement avec les groupes associés au mouvement des femmes. Ainsi, le Secrétariat a poursuivi son travail en étroite collaboration avec plusieurs groupes de la société civile et organismes de recherche, tant au Québec que sur la scène internationale et a participé à des activités qu'ils ont organisées.

- **Le développement**

Le Secrétariat doit faire en sorte que ses connaissances de l'évolution des rapports sociaux entre les femmes et les hommes soient à la fine pointe. À cette fin, le Secrétariat doit consolider et maintenir à jour son expertise en consultant les travaux, les études et toutes les publications récentes susceptibles d'enrichir ses connaissances.

Ces connaissances sont mises à profit pour formuler des avis rigoureux, bien documentés et solidement étayés. Elles constituent le fondement même des

interventions du Secrétariat auprès de ses partenaires et contribuent au rayonnement du Québec tant sur la scène intergouvernementale canadienne que sur la scène internationale. Le développement des connaissances et des instruments gouvernementaux structurants soutient ainsi l'ensemble des autres champs d'activité du Secrétariat.

La participation au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, coordonné par le ministère du Conseil exécutif, permet à tout le personnel d'avoir accès au site intranet du réseau, de bénéficier d'une information de pointe sur des sujets qui sont directement reliés à la mission du Secrétariat et aussi de contribuer à la réflexion sur le développement social et économique dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.

La participation du Secrétariat au réseau de veille a permis notamment d'introduire une cible de veille, dite cible réseau, sous le vocable Gouverne, portant sur les approches de l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde. Cette inscription permettra au Secrétariat comme aux membres du réseau des ministères et organismes participants de mettre à jour les connaissances pratiques et théoriques visant la progression de l'égalité dans les sociétés occidentales en lien avec la situation au Québec.

La participation du personnel cadre et professionnel à des activités scientifiques comme le Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement de la science (ACFAS) et à des colloques sur des sujets d'intérêt pour l'avancement de la situation de l'égalité au Québec est fortement encouragée par les autorités du Secrétariat puisque l'apport de nouvelles connaissances contribue à créer un climat dynamique de ressourcement favorable à l'organisation.

- **Les communications**

Le Secrétariat a assuré à la ministre responsable de la Condition féminine et à la secrétaire d'État à la Condition féminine le soutien nécessaire à la planification et à l'élaboration de diverses activités de communication. Il a participé à l'organisation de conférences de presse, à la préparation d'allocutions, de motions, de messages et d'autres documents portant sur les conditions de vie des femmes et sur tout sujet associé à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, le Secrétariat à la condition féminine produit les différents messages qui ont pour but de soutenir la ministre dans le cadre des activités annuelles visant à souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et la journée dévolue à la lutte contre la violence, le 6 décembre.

Outre l'assistance constante, souvent verbale, aux cabinets de la ministre et de la secrétaire d'État en matière de communications, le Secrétariat a reçu et traité des demandes de renseignements en provenance de milieux universitaires, de groupes de femmes, de médias, de différents organismes publics et aussi du grand public ou de médias.

Les relations de presse réalisées dans le but d'informer la population des réalisations gouvernementales en matière de condition féminine, de souligner un événement marquant, de rendre hommage à des personnalités publiques ou encore de communiquer la position de la ministre par rapport à un dossier particulier font partie des attributions régulières en matière de communications.

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat à la condition féminine a organisé la tenue de conférences de presse pour annoncer :

- ✓ l'octroi des subventions dans le cadre du programme de soutien financier *À égalité pour décider* – Lévis, 24 août 2001;
- ✓ l'octroi d'une aide financière supplémentaire d'un million de dollars aux Centres de femmes du Québec – Québec, février 2002.

Enfin, le Secrétariat a produit, en collaboration avec le ministère de la Justice et grâce à l'aide financière du ministère de la Famille et de l'Enfance, la vidéo sur les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, *En parler, c'est s'aider!*, un document audiovisuel qui sera diffusé après le 31 mars 2002.

- **L'administration du programme de soutien financier**

Depuis le lancement du programme de soutien financier *À égalité pour décider* en 1999, le Secrétariat a reçu le mandat d'administrer ce programme quinquennal, doté d'un budget annuel d'un million de dollars. Selon les règles régissant l'octroi de subventions, il a élaboré des critères précis qui ont reçu l'approbation du Conseil du trésor. Ce programme vise à susciter et à soutenir l'initiative des groupes locaux et régionaux de femmes et des autres groupes communautaires admissibles, pour concevoir et réaliser des projets qui auront un effet concret et mesurable sur la présence des femmes dans des postes de décision.

Dans le cadre de ce programme, la subvention maximale prévue par projet est de 50 000 $ par année. Le choix des projets qui bénéficient d'une aide financière est effectué par la ministre après l'analyse du Secrétariat et la recommandation d'un comité conseil formé de femmes provenant des diverses régions du Québec. Les membres de ce comité sont proposés par des organismes régionaux. La mise en place de ce processus de sélection permet un traitement équitable des diverses demandes de soutien financier et constitue une solide garantie d'impartialité dans le choix des projets qui bénéficieront d'une subvention.

Pour l'année 2001-2002, le Secrétariat à la condition féminine a reçu 64 projets, totalisant une demande d'aide financière de 2 195 775 $. Toutes les recommandations du comité ont été acceptées par la ministre, de sorte que 37 projets ont pu bénéficier d'une aide moyenne de 27 027 $. La liste des organismes dont les projets ont été subventionnés pour l'année 2001-2002 apparaît en annexe.

Par ailleurs, le Secrétariat à la condition féminine a tenu le 7 avril 2001 un colloque *À égalité pour décider, De la suite dans les idées...* ayant comme principaux objectifs d'échanger sur les expériences en cours, ainsi que sur les meilleures stratégies à utiliser pour accélérer les résultats quant au partage des postes de décision. Plus de 150 personnes ont participé à cet événement.

Le Secrétariat à la condition féminine a édité les faits saillants du colloque dans le but qu'ils puissent servir de référence et de source d'inspiration lors de l'élaboration de moyens visant un meilleur partage du pouvoir, qu'il s'agisse d'information, de sensibilisation, de formation, de réseautage, de mentorat ou d'autres formes de soutien et de solidarité. Ce document a été imprimé en 500 exemplaires et distribué en février 2002 auprès des personnes invitées au colloque, de même qu'aux organismes requérants de subvention dans le cadre du programme *À égalité pour décider.*

2.4 Les résultats relatifs au Plan stratégique 2001-2004 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Le Secrétariat a choisi de présenter de façon intégrée les résultats atteints au regard des objectifs énoncés à son *Plan stratégique 2001-2004* et à son *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002* étant donné que les axes d'intervention inscrits à chacun de ces documents sont identiques.

- **Le rappel du plan stratégique**

Le Secrétariat a inscrit dans son plan stratégique une seule orientation stratégique formulée comme suit : « ***Consolider l'intervention du gouvernement du Québec visant l'égalité entre les femmes et les hommes*** ».

Les deux axes d'intervention à cet effet sont :

- ✓ l'actualisation des orientations du gouvernement du Québec en vue d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes, après dix ans de mise en œuvre de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...;*
- ✓ l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec.

- **La présentation des résultats**

Axe d'intervention 1 :	L'actualisation des orientations du gouvernement du Québec en vue d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes, après dix ans de mise en œuvre de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...*	
Objectif :	Proposer des orientations gouvernementales au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Indicateur	**Cible (2001-2002)**	**Résultat (2001-2002)**
Approbation des indicateurs retenus	Décembre 2001	30 % environ du travail effectué au 31 mars 2002
Établir la stratégie et la chronologie des opérations requises pour la réalisation du bilan et la préparation de nouvelles orientations gouvernementales à l'horizon 2003	Mars 2002	À venir après le 31 mars 2002
Commentaires Le Secrétariat visait en 2001-2002 la mise au point d'indicateurs pour mesurer la progression vers l'égalité en vue de la production d'un bilan en 2003. L'approbation des indicateurs par la ministre n'a pu être réalisée en décembre 2001 en raison du départ de la personne responsable de ce mandat au Secrétariat. On peut estimer dans ce contexte qu'environ 30 % dos travaux ont été accomplis au 31 mars 2002 à la suite d'un engagement contractuel.		
Axe d'intervention 2 :	L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec	
Objectif :	Poursuivre l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans des domaines de l'activité gouvernementale où elle est le plus nécessaire	

Indicateur	Résultat (2001-2002)
Sensibiliser à l'analyse différenciée selon les sexes le personnel et les autorités de la fonction publique	Adoption de la stratégie de communication le 5 mars 2002

Commentaires

L'exercice 2001-2002 a été marqué par des changements au sein du comité directeur formé de sous-ministres adjoints et associés du Secrétariat général du Conseil exécutif, du Secrétariat du Conseil du trésor et du Secrétariat à la condition féminine. Cette situation a eu pour effet de ralentir la prise de décision sur l'orientation et le suivi du projet d'analyse différenciée selon les sexes.

Le projet concernant une stratégie de sensibilisation pour les autorités et le personnel de la fonction publique a été adopté par le comité directeur le 5 mars 2002. Le document s'intitule *Stratégie de communication pour l'analyse différenciée selon les sexes* et sa mise en application aura lieu après la période de référence.

Au 31 mars 2002, 50 % des travaux étaient complétés pour la tenue d'une rencontre organisée par le comité directeur avec les sous-ministres et les gestionnaires concernés des sept ministères qui conduisent un projet pilote en matière d'analyse différenciée selon les sexes.

Indicateur	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Soutenir les ministères qui expérimentent des projets pilotes	7 ministères et 8 projets pilotes	7 ministères et 7 projets pilotes
	Mettre au point un outil de sensibilisation	80 % environ des travaux réalisés au 31 mars 2002 pour une présentation multimédia
	Tenir des séances de présentation et assister les ministères et organismes pour l'orientation ou la conduite de leur projet pilote	13 rencontres avec les équipes ministérielles responsables des projets pilotes

	Publier des articles dans les moyens de communication internes des ministères et organismes	À venir après le 31 mars 2002
	Développer et adapter les outils de support requis pour l'application de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec	7 rencontres pour connaître les besoins de formation

Commentaires

En août 2000, la décision du Conseil des ministres a réaffirmé l'engagement du gouvernement du Québec à poursuivre pour trois ans (2000-2003) l'expérimentation de projets pilotes en vue d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. Le comité interministériel qui coordonne les travaux est sous la direction conjointe du Secrétariat général du Conseil exécutif, du Secrétariat du Conseil du trésor et du Secrétariat à la condition féminine et il est formé de huit ministères et organismes (Culture et Communications, Éducation, Emploi et Solidarité sociale, Finances, Relations avec les citoyens et Immigration, Santé et Services sociaux, Transports et Institut de la statistique du Québec).

En 2001-2002, sept ministères participant aux travaux du comité interministériel ont poursuivi la mise en œuvre de sept projets pilotes au lieu des huit initialement prévus. Un seul ministère avait prévu de mener deux projets pilotes mais compte tenu du report du projet initial à partir duquel l'analyse différenciée selon les sexes devait être intégrée, le projet pilote a lui aussi été reporté à une date ultérieure.

L'objectif du gouvernement du Québec d'améliorer la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes requiert que les décideurs aient une connaissance appropriée de leurs clientèles pour leur offrir des services mieux adaptés à leurs besoins. On sait d'ores et déjà que les réalités économiques, sociales et culturelles des femmes et des hommes, comme groupes collectifs, diffèrent suffisamment pour que les politiques, les programmes et les services publics s'intéressent à ces différenciations. L'analyse différenciée selon les sexes est une démarche retenue par le gouvernement du Québec pour apporter un éclairage aux décisions dans le but de mieux servir la population du Québec.

Commentaires (suite)

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat, à titre d'organisme coresponsable de ce projet, a orienté ses efforts sur la planification de la démarche, sur la sensibilisation des autorités et du personnel de la fonction publique et sur le soutien des ministères qui expérimentent des projets pilotes. Le Secrétariat a aussi participé à des activités regroupant des partenaires gouvernementaux, universitaires, communautaires et privés pour présenter les travaux effectués au gouvernement du Québec sur l'analyse différenciée selon les sexes et pour échanger de l'information sur le sujet.

3 L'APPLICATION DE CERTAINES LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

3.1 L'accès à l'information

Une seule demande d'accès à des documents produits par le Secrétariat a été reçue au cours de l'année. La directrice générale du Secrétariat, responsable de l'accès aux documents, a donné suite positivement selon la forme et les délais prescrits.

3.2 La protection des renseignements personnels

Au sein du Secrétariat, la personne responsable de l'administration est également responsable de la protection des renseignements personnels puisque les seuls renseignements de ce type détenus par le Secrétariat concernent les personnes employées ou postulantes, le Secrétariat n'offrant aucun service direct à la population. Au cours de l'année, des dispositions ont été prises pour assurer le classement plus sécuritaire de ces renseignements. La responsable fait en outre partie du Réseau gouvernemental coordonné par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et assiste régulièrement aux rencontres de ce réseau.

3.3 Le développement de la main-d'œuvre

En 2001-2002, le Secrétariat à la condition féminine a consacré 1,45 % de sa masse salariale à des activités de formation et de perfectionnement de son personnel et s'est conséquemment conformé à l'obligation de consacrer un minimum de 1 % de sa masse salariale à des dépenses de formation admissibles, conformément à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

3.4 La politique linguistique

En matière de politique linguistique, le Secrétariat a été associé à des ministères de rattachement successifs et a fait porter ses efforts dans tous les

cas sur l'inscription d'un engagement pour la féminisation des titres et des textes.

Le Secrétariat envisage cependant de se joindre au Conseil du statut de la femme pour élaborer une politique linguistique commune, ce qui permettrait d'éviter les changements selon les ministères de rattachement.

3.5 L'accès à l'égalité

D'une façon générale, le Secrétariat rencontre le problème inverse de celui des autres ministères et organismes du gouvernement, soit celui de recruter des hommes dans ses rangs. Les exigences des emplois offerts en 2001-2002 n'ont par ailleurs attiré la candidature d'aucune personne autochtone, handicapée, anglophone ou issue d'autres communautés culturelles.

Pendant cette période, trois postes professionnels ont été comblés dont deux (un homme et une femme) en début de carrière.

ANNEXE

PROGRAMME *À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER*
LISTE DES ORGANISMES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS
2001-2002

RÉGION	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT OCTROYÉ
01 – Bas-Saint-Laurent	Centre-femmes Catherine-Leblond	20 000 $
	Centre des femmes du Ô Pays	30 000 $
	Centre des femmes du Témiscouata	26 000 $
	Maison des femmes de la région de Rimouski	18 000 $
	Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	35 000 $
	TOTAL :	**129 000 $**
03 – Québec	Centre-femmes aux Plurielles	33 000 $
	Groupe Femmes, Politique et Démocratie, région de Québec	25 000 $
	Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix)	35 000 $
	TOTAL :	**93 000 $**
04 – Mauricie	Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	35 000 $
	TOTAL :	**35 000 $**
05 – Estrie	Centre des femmes de la M.R.C. du Granit	27 000 $
	ConcertAction Femmes Estrie	12 000 $
	Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	22 000 $
	Femmes et politique municipale de l'Estrie	20 000 $
	Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S)	40 000 $
	TOTAL :	**121 000 $**
06 – Montréal	Collectif des femmes immigrantes du Québec	30 000 $
	Concertation-Femmes	12 038 $
	Conseil régional de développement de l'Île de Montréal (CRDIM)	13 500 $
	Info-Femmes inc.	15 200 $
	La Marie Debout, centre d'éducation des femmes	16 000 $
	TOTAL :	**86 738 $**
07 – Outaouais	Conseil régional de développement de l'Outaouais	35 000 $
	TOTAL :	**35 000 $**

RÉGION	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT OCTROYÉ
08 – Abitibi-Témiscamingue	Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	35 000 $
	TOTAL :	**35 000 $**
09 – Côte-Nord	Club politique féminin Côte-Nord	40 000 $
	Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	40 000 $
	TOTAL :	**80 000 $**
10 – Nord-du-Québec	Centre communautaire féminin de Chibougamau inc.	35 000 $
	TOTAL :	**35 000 $**
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	40 000 $
	TOTAL :	**40 000 $**
12 – Chaudière-Appalaches	Centre-Femmes de Bellechasse	9 062 $
	Centre-Femmes de Lotbinière	21 000 $
	Centre-Femmes La Jardilec inc.	28 000 $
	Comité femmes d'action des Etchemins	10 200 $
	La Jonction pour elle	20 000 $
	Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	35 000 $
	TOTAL :	**123 262 $**
14 – Lanaudière	Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	35 000 $
	TOTAL :	**35 000 $**
15 – Laurentides	Centre des femmes de Saint-Eustache	31 000 $
	Réseau des femmes des Laurentides	35 000 $
	TOTAL :	**66 000 $**
16 – Montérégie	Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM)	32 000 $
	Ressources et actions des femmes de Sorel	22 000 $
	TOTAL :	**54 000 $**
17 – Centre-du-Québec	Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	32 000 $
	TOTAL :	**32 000 $**
	GRAND TOTAL :	**1 000 000 $**